

Les addictions

Déclaration du groupe de l'artisanat

Depuis une trentaine d'années, la France conduit une politique de lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme : encadrement de la publicité, sensibilisation sur les effets nocifs pour la santé, hausse du prix des cigarettes ; s'y ajoutent les « messages chocs » de la sécurité routière sur la conduite en état d'ivresse.

Or, aujourd'hui, les études montrent que la consommation de tabac et d'alcool est en hausse chez les jeunes ; ce mouvement concerne également l'usage du cannabis, pour lequel la France détient même le triste record européen.

De nouvelles pratiques de consommation excessive d'alcool se développent, présentées comme des « challenges » festifs largement relayés par les réseaux sociaux. Quant au cannabis, il se banalise de plus en plus, en toute ignorance des effets dévastateurs d'une consommation régulière, que ce soit sur la santé psychique ou le parcours scolaire.

Dans le secteur de l'Artisanat, on constate aussi une telle évolution avec les dommages que cela peut produire sur le déroulement des formations.

Face à cette situation, la lutte contre les pratiques addictives est devenue un élément à part entière des différents cursus proposés par les Centres de formation d'apprentis (CFA) du BTP ; est aussi prévu un accompagnement socio-éducatif pour les jeunes concernés. Des actions concrètes en ce domaine – s'appuyant sur des partenariats avec les organismes de prévention en matière de santé, ou la sécurité routière - doivent être encouragées dans tous les CFA, quels que soient les métiers préparés.

Mais il importe aussi de renforcer la sensibilisation face aux addictions diverses et à leurs conséquences, au sein des établissements scolaires comme dans l'enseignement supérieur.

De leur côté, les entreprises peuvent se trouver confrontées à des problématiques de consommation de drogues ou d'alcool de la part de leurs salariés, avec les risques d'accident pour les intéressés, leurs collègues ou des tiers.

La vigilance et l'action de l'employeur à cet égard restent toutefois délicates car nombre de ces pratiques trouvent leur source dans la sphère privée.

D'où la nécessité d'éclaircir les possibilités d'interdiction qui s'offrent à lui, sur la base du Règlement Intérieur. D'où aussi l'importance de pouvoir s'appuyer sur les services de santé au travail dans la détection et la prise en charge des salariés concernés. D'où encore l'utilité de développer des

démarches de prévention globale, autour de partenariats avec des organismes chargés d'accompagner les entreprises en matière de santé-sécurité au travail ou de mobiliser les services de la complémentaire-santé collective des salariés.

La question de la sensibilisation des jeunes passe également par un renforcement du rôle du médecin traitant dans la prévention et la prise en charge précoce. A cet égard, doit être saluée la proposition d'une consultation dédiée dès 16 ans, afin d'aborder les diverses questions pouvant conduire à des comportements excessifs.

S'agissant du cannabis, l'avis interpelle par ailleurs sur l'utilité d'un débat public concernant l'échelle des sanctions pénales prévues en cas de consommation, sachant que celles-ci sont rarement appliquées. Le groupe de l'artisanat rejoint la sagesse de cette proposition, estimant que la lutte contre les trafics ne saurait justifier de rendre licite l'usage du cannabis.

Plus généralement, il importe, comme le souligne l'avis, de renouveler les campagnes grand public de sensibilisation et de lutte contre les addictions, afin qu'elles prennent en compte les évolutions de comportements et qu'elles communiquent sur les effets sanitaires comme économiques et sociaux des divers usages addictifs. Il est en effet essentiel que l'ensemble de la société soit mieux informé et donc plus vigilant face à ces phénomènes qui concernent tous les âges et toutes les catégories socioprofessionnelles.

Parmi les propositions de l'avis, la régulation et la transparence des actions de lobbying réalisées par des groupes d'intérêt liés au tabac et à l'alcool, est un point primordial.

Si la France peut s'enorgueillir de produire les meilleurs vins au monde, lesquels apportent leur part à notre réputation culinaire ainsi qu'à notre commerce extérieur, il convient de lutter fermement contre les stratégies visant à encourager ou banaliser la consommation d'alcool par des actions marketing visant notamment les jeunes ou les femmes. Les parlementaires doivent donc exercer pleinement leur vigilance et leur responsabilité en la matière.

Cet avis ne prétend pas cerner toutes les problématiques que soulèvent les addictions et encore moins produire une expertise sur le sujet. Si les propositions auraient pu être approfondies notamment sur la prise en charge médicale et médico-sociale, le groupe de l'artisanat estime toutefois qu'il présente le mérite de proposer des pistes d'action concrètes, auxquelles chacun a pu contribuer.

Il a voté l'avis.